

ARRONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE – CANTON DE LIMAY

COMMUNE DE LAINVILLE-EN-VEXIN

2 Rue de la Mairie – 78440

Téléphone : 01.34.75.38.30 –Télécopie : 01.34.75.11.22 - courriel : mairie.lainville@free.fr

CR NOVEMBRE 2015/5

COMPTE RENDU DE SEANCE EXTRAORDINAIRE  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation  
9 novembre 2015

Date d’Affichage  
17 novembre 2015

Nombre de Conseillers  
En exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 13

Le vendredi 13 novembre 2015, à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane HAZAN – Maire  
Etaient présents : Mmes et MM. ASSELINE, BENITAH, DELTOUR, DULONG, FAURE, FLAMENT, GAILLANT, HARLAY, HAZAN, LE QUELLEC-MUSEMENT, NANTIER (arrivée à 21h05), QUIGNARD, VALON,  
Formant la majorité des membres en exercice  
Absente excusée : Mme DOUCET ayant donné pouvoir à M. HAZAN,  
Absente... : Mme BUGÉ  
  
Secrétaire de séance : Mme Martine QUIGNARD

L’Ordre du Jour de cette séance est le suivant :

1. Approbation du compte-rendu de la dernière séance,
2. Décision modificative n°2 de la commune
3. Nomination d’un membre à la commission PLU
4. Approbation du rapport de la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées
5. Informations diverses

Monsieur le Maire demande l’autorisation au conseil municipal d’ajouter un point à l’ordre du jour. Celui-ci concerne la modification de la délibération n°2015-09-003 relative à la signature d’une convention avec le Conseil Départemental et une société de téléassistance. En effet, dans la délibération mentionnée précédemment, le nom de la société avait été cité. Or, le marché n’étant pas officiellement attribué, le Conseil Municipal doit délibérer sans faire mention d’une entreprise particulière.

Le conseil municipal approuve à l’unanimité.

**1. Approbation du compte-rendu de la séance du 25 septembre 2015**

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu.

Françoise HARLAY remarque que l’éclairage extérieur de la bibliothèque n’est pas réparé.  
Monsieur le Maire réponse que l’entreprise a été contactée et va intervenir dans les jours à venir.

Thierry DULONG précise, qu’étant absent au dernier conseil, il s’abstiendra de voter.

**Le Conseil Municipal**, approuve, par **12 POUR et 1 ABSTENTION**, le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 25 septembre 2015.

## **2. Décision modificative n°2 de la commune (n°2015-11-001)**

Le Maire expose que, dans le cadre de circonstances exceptionnelles, la commune peut accepter de rembourser les sommes perçues de la location de la salle des fêtes lorsque celle-ci n'a pu avoir lieu.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2015/04/05 du vote du budget de la commune 2015,

**Considérant** la nécessité de rembourser un acompte correspondant à la location de la salle des fêtes,

**Considérant** que cet acompte a été perçu sur l'année 2014 et qu'il est, par conséquent, impossible d'annuler le titre émis,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

➤ **APPROUVE** la décision modificative suivante :

**Section de fonctionnement – Dépenses :**

⇒ Article 673 « titre annulé sur exercice antérieur » : + 120 euros

⇒ Article 022 « dépenses imprévues » : - 120 euros

Thierry DULONG s'interroge sur les motifs donnant lieu au remboursement.

Monsieur le Maire précise que le remboursement n'a lieu qu'en cas de force majeure, conformément à ce qui est indiqué dans le règlement de location de la salle.

## **03. Désignation d'un membre au sein de la commission PLU (délib 2015-11-002)**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le courrier Monsieur Jean-Pierre VALON en date du 16 octobre 2015 par lequel l'intéressé exprime sa volonté de démissionner de la commission PLU en raison de la détention de diverses parcelles par des membres de sa famille,

**Considérant** la nécessité de désigner un nouveau membre,

**Considérant** la candidature de Monsieur Fabrice GAILLANT,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 POUR et 1 ABSTENTION**

**DESIGNE** M. Fabrice GAILLANT pour siéger au sein de la commission PLU.

## **04. Rapport sur l'évolution des charges transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2015 – CLECT (délib 2015-11-003)**

Monsieur le Maire laisse la parole à Véronique ASSELINE.

Cette dernière expose que les communes ne perçoivent plus directement ce qu'on appelait auparavant la taxe professionnelle. Les communautés de communes sont chargées de la collecter et de la redistribuer. Elle ajoute que le rapport présenté explique les modalités de calculs du montant reversé aux communes (évaluation des charges de personnel, des immobilisations...).

Monsieur le Maire précise que le rapport a été fait par le cabinet Mazars, puis approuvé par la CLECT. Il doit être adopté le 24 novembre par le conseil communautaire et sera utile pour la définition de la nouvelle EPCI.

Véronique ASSELINE ajoute que les communes qui contribuent le plus sont Flins et les Mureaux. En ce qui concerne la commune de Lainville en Vexin, le seul élément extrait est le Plan Local de Déplacement (PLD).

Jean-Pierre VALON demande à qui est reversé l'argent soustrait.

Monsieur le Maire explique que plus il y a de compétences transférées, plus la dotation globale est importante. L'intercommunalité redistribue ensuite cette somme en y soustrayant le montant nécessaire pour le bon fonctionnement des différents chapitres.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2015054-0017 portant modification des statuts et de l'intérêt communautaire de Seine&Vexin Communauté d'agglomération en date du 23 février 2015,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 12 POUR et 1 ABSTENTION :**

- **Approuve** le rapport sur l'évaluation des charges transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2015 adopté par la Commission locale d'évaluation des charges transférées de Seine&Vexin Communauté d'agglomération le 17 septembre 2015
- **Donne** mandat au Maire ou son représentant pour prendre tous les contacts nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

#### **05 . Modification de la délibération n°15-09-003 – Adhésion au dispositif départemental de téléassistance (délib 2015-11-004)**

Le Maire expose que la délibération n°15-09-003 adoptée en septembre dernier et concernant l'adhésion au dispositif départemental de téléassistance, doit être modifiée.

Après avoir échangé avec la Direction de l'Autonomie et de la Santé du Conseil départemental, il s'avère que le nom de l'entreprise ne doit pas figurer dans la délibération, l'attribution du marché n'étant pas encore définitivement arrêtée.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le dispositif départemental de téléassistance existant, mis en place par le Département des Yvelines dans le cadre de sa politique de maintien à domicile des personnes âgées et personnes handicapées,

**Vu** le courrier du 24 juillet 2015 du Conseil Départemental des Yvelines concernant le marché de téléassistance avec la société VITARIS qui arrive à échéance au 31 décembre 2015.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **DECIDE** d'adhérer au dispositif départemental de téléassistance pour la période 2016-2019,
- **AUTORISE** par conséquent le Maire à signer la convention entre la Commune, le Département des Yvelines et la société attributaire du nouveau marché passé par le Conseil Départemental des Yvelines pour la gestion du dispositif départemental de téléassistance.

Nathalie NANTIER arrive à 21h05.

Monsieur le Maire rappelle que les élections régionales se dérouleront les 6 et 13 décembre. Il remercie les conseillers et adjoints de bien vouloir tenir des permanences pour le bureau de vote.

Suite à la demande de Françoise HARLAY, Monsieur le Maire explique qu'il devait commenter le courrier de Monsieur Gérard LARCHER concernant la loi de finances 2016. Il était ainsi prévu une baisse de 10% par an sur trois ans de la DGF. Cette décision ayant été annulée, aucun commentaire ne peut être fait.

Monsieur le Maire ajoute que le repas du personnel aura lieu le samedi 5 décembre. Il invite les adjoints et conseillers à bien vouloir préciser s'ils seront présents ou non.

Monsieur le Maire tient à informer le conseil que la commission sécurité est venue évaluer l'ancienne salle des fêtes. Elle a donné un avis favorable à la poursuite de l'exploitation de la salle. Les bâtiments étant classés par catégorie, il serait avantageux de déclasser cette salle afin qu'elle ne soit plus considérée comme « Etablissement recevant du public ». Toutefois, il restera possible de l'utiliser de manière occasionnelle. Cela permet, notamment, de réduire les contraintes liées aux normes de sécurité.

Monsieur le Maire propose de faire un tour de table.

⇒ Sécurisation des postes informatique de l'école

Bruno BENITAH informe qu'il est nécessaire d'installer un pare-feu sur les ordinateurs de l'école afin que les enfants puissent les utiliser. Les données de connexions sont ensuite envoyées à une cellule académique. Il précise qu'il a pris contact avec trois sociétés. Une seule a donné réponse, le devis s'élève à 1252,80 euros.

Véronique ASSELINE demande qui est chargé de la maintenance.

Bruno BENITAH répond, qu'à priori, il s'agirait du rectorat.

Thierry DULONG précise qu'il est important d'acter, dans le procès-verbal du conseil, que la maintenance sera assurée par le rectorat.

⇒ Retour sur le conseil d'école

Martine QUIGNARD explique qu'un compte-rendu complet sera envoyé dès qu'il sera rédigé. Cependant, elle souhaite revenir brièvement sur les principaux points abordés lors de ce conseil.

- Salle informatique : il est nécessaire qu'une entreprise intervienne pour la maintenance des postes informatiques. Cela a un coût certain.
- Salles de classes : il faudrait mettre des rideaux pour éviter les reflets et le soleil sur les tableaux numériques interactifs (TNI).
- Installation d'une cabane pour stocker du matériel : le coût d'une dalle béton est très élevé (2400 euros environ). Une réflexion est donc en cours afin de trouver une autre solution.

Monsieur le Maire précise qu'initialement la cabane devait être implantée vers l'entrée, à gauche. Mais le coût des travaux était très élevé. Il serait également possible de la mettre vers le préau, mais cela réduirait la cours.

Fabrice GAILLANT ajoute qu'il est impossible d'installer la cabane le long du mur puisqu'il y a la classe. Il est également risqué de l'implanter le long du grillage dans la mesure où certains pourraient escalader et entrer dans la cours.

Monsieur le Maire suggère que les parents d'élèves soient impliqués dans les travaux afin d'en réduire le coût.

Martine QUIGNARD continue le compte-rendu du conseil d'école :

- Fixation de barres aimantées car des trous avaient été percés. Véronique ASSELINE ajoute que des barres pourraient être fixées au-dessus des portes, cela permettrait aux enfants d'accrocher leurs dessins
- Sol de la classe de Madame Blain : certaines dalles sont cassées.

Monsieur le Maire précise qu'il est probable que ces dalles contiennent de l'amiante. La solution serait de recouvrir le sol. Mais les travaux ne pourraient pas se faire avant l'été 2016 dans la mesure où les classes doivent être vides. Il faudra le prévoir sur le budget 2016.

Martine QUIGNARD ajoute que le mobilier de la classe de Madame Blain est également à changer, mais que cela n'a pas été prévu au budget.

Monsieur le Maire pense qu'il faut évaluer si ce changement est vraiment nécessaire.

Véronique ASSELINE demande s'il est possible de mettre en vente le mobilier actuel.

Thierry DULONG suggère de le mettre en vente dans un magasin de dépôt vente.

Carine LE QUELLEC-MUSEMENT pense qu'il pourrait également être vendu sur les brocantes.

Véronique ASSELINE suggère de faire des affiches, des parents d'élèves pourraient être intéressés.

Jean-Pierre VALON fait remarquer qu'il faudrait déjà évaluer le coût lié au changement du mobilier en question.

Monsieur le Maire estime que le sol est prioritaire.

Martine QUIGNARD ajoute que Madame Cadiot, la Directrice de l'école, souhaite des tableaux Veleda en remplacement du tableau à craies.

⇒ DETR

Martine QUIGNARD indique que la réfection du mur de clôture de l'école n'a pas été retenue à la DETR. Il faudra revoir cela sur le budget 2016.

La DETR 2015 est accordée pour un montant de 14 776 euros correspondant à 30% du montant des travaux de l'extension de la mairie.

Monsieur le Maire ajoute qu'il faudra refaire la demande de subvention auprès de la sénatrice (réserve parlementaire).

⇒ Organisation du 11 novembre 2015

Monsieur le Maire souligne le travail remarquable fait par les enfants des NAP à cette occasion.

Pascal FAURE fait remarquer qu'il n'y a eu aucune information auprès des hameaux du village sur l'organisation de cette journée.

Monsieur le Maire trouve que cette remarque est justifiée et qu'une solution a été trouvée afin de remédier à ce problème : l'information sera envoyée par mail au gardien qui pourra la transférer à l'ensemble des propriétaires. Il ajoute qu'il est important de ne pas oublier les habitants des hameaux.

⇒ Retour sur le comité syndical du PNR

Martine QUIGNARD explique, qu'au cours de ce comité, le plan d'action du plan climat du Vexin français a été validé et pourrait être intéressante à mettre en œuvre. Il s'agit de l'action n°6 qui vise à réduire l'éclairage public, promouvoir l'extinction nocturne et le label « Village étoilé ».

Thierry DULONG précise qu'une étude avait été menée il y a quelques années sur la question de l'éclairage du village la nuit. Elle avait révélé que cela coûtait 1,20 euros par an et par habitant. Il ajoute que les habitants trouvaient dangereux que les rues ne soient pas éclairées.

Monsieur le Maire expose que les lumières empêchent de voir les étoiles. Par ailleurs, entre 1h et 6h du matin, il y a moins de circulation. Mais en contrepartie, cela signifie deux fois plus d'allumage et d'extinction. Selon lui, il peut être intéressant de se pencher davantage sur cette question.

Pour Thierry DULONG, l'éclairage est une condition de sécurité.

Véronique ASSELINE ajoute que le village est très serpenté et que cela peut, peut-être, inciter à davantage de cambriolages.

Monsieur le Maire propose également de passer au LED, si la commune souhaite diminuer sa consommation.

Pour Jean-Pierre VALON, le LED fait partie de la démarche.

⇒ NAP

Martine QUIGNARD explique qu'un dossier de subvention pour les NAP a été constitué par Béatrice et Patrick FLAMENT, et elle-même pour un montant de 1 500 euros. Ainsi, une subvention de 910 euros a été accordée.

⇒ Attribution d'un nom à la salle des fêtes

Carine LE QUELLEC-MUSEMENT rappelle qu'au début du mandat le nom de « Cost » avait été évoqué pour la nouvelle salle des fêtes.

Monsieur le Maire est d'accord avec cette proposition et charge Carine LE QUELLEC-MUSEMENT de contacter Madame COST afin d'obtenir son accord. Il propose de l'inaugurer à l'occasion de la cérémonie des vœux 2016.

⇒ Conseil Municipal des jeunes

Nathalie NANTIER rappelle, qu'en collaboration avec Bruno BENITAH, elle a été chargée de l'élaboration d'un conseil des jeunes. Les élections ont eu lieu le 8 octobre dernier. Les retours des enfants sont positifs, chacun s'est investi dans ce projet et ils ont construit de vrais programmes.

Au total, cinq enfants ont été élus : Alexis FARGES, Nathan DELTOUR, Ion COLOMBO, Ewen VENACTER et Margaux MOUTON-DENIZOT. Elle précise que seuls les CM1 et CM2 ont été retenus, les CP, CE1 et CE2 étant un peu jeunes pour ce type de projet.

Elle ajoute qu'il serait intéressant qu'ils soient présents aux vœux du Maire.

Monsieur le Maire trouve que c'est une bonne idée et qu'il faudrait qu'ils préparent un petit discours.

Nathalie NANTIER estime que ce conseil des jeunes est important afin qu'ils deviennent de futurs citoyens investis.

#### ⇒ Organisation de la galette 2016

Carine LE QUELLEC-MUSEMENT informe le conseil que la galette aura lieu le deuxième dimanche de janvier (10 janvier) à 15h.

#### ⇒ Décoration de Noël du village

Françoise HARLAY s'interroge sur les décorations qui seront mises en place sur la commune cette année à l'occasion des fêtes de fin d'année. Elle rappelle que, l'année dernière, il avait été prévu de louer ou acheter des décorations juste après les fêtes, au moment du destockage des entreprises.

Fabrice GAILLANT répond que plusieurs entreprises ont été consultées sur le sujet. La société EIFFAGE a alerté la commune sur la non-conformité des guirlandes. Par ailleurs, plusieurs ampoules sont à changer. Il faudrait passer en LED, mais le coût est très élevé. Il sera possible d'installer des décorations, mais sur un axe uniquement.

Monsieur le Maire rappelle, qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la commune sera rattachée à une communauté urbaine dont la voirie est une compétence obligatoire. Cela comprend aussi bien les trottoirs que l'éclairage.

Françoise HARLAY trouve cette situation navrante. A son sens, les décorations de Noël sont désolantes depuis plusieurs années et il vaut mieux ne rien mettre que de mettre une décoration par-ci par-là.

Nathalie NANTIER demande si d'autres mairies ne peuvent pas en prêter à la commune.

Monsieur le Maire va se renseigner, mais beaucoup de mairies les louent.

#### ⇒ Plaques de chemins et rues

Françoise HARLAY explique qu'un état des plaques de chemins et de rues avait été fait en mai 2015. Or, certaines sont devenues illisibles et en très mauvais état.

Monsieur le Maire n'est pas opposé au changement. Ce sera à prévoir sur les orientations budgétaires 2016. Par ailleurs, il précise que les impôts devront peut-être augmenter d'un ou deux points l'année prochaine. En 2016, la part du département sera conséquente. L'intercommunalité ne prévoit pas de hausse des impôts sur l'année 2016. Néanmoins, les députés ont voté une augmentation de la taxe de la valeur locative des appartements et maisons. Or, la taxe d'habitation est assise sur cette valeur locative, par conséquent, cette taxe augmente de façon mécanique.

Thierry DULONG souligne qu'on profite de la hausse de la part départementale pour augmenter la part communale. Il fait également remarquer que la part communale n'a pas augmenté depuis plusieurs années.

#### ⇒ Circulation et stationnement rue aux Canes

Françoise HARLAY demande quand sera mis en place le nouveau sens de circulation et le stationnement rue aux Canes. Elle en profite pour signaler qu'un de ses voisins a été verbalisé alors qu'il était garé devant chez lui, mais le long d'une ligne jaune.

Fabrice GAILLANT répond qu'une réflexion est nécessaire quant à la modification du sens de circulation et le stationnement.

Monsieur le Maire ajoute que, pour le moment, rien n'est décidé. Une réunion sera organisée avec les habitants lorsqu'un projet sera prêt. Des bacs type orangerie vont être installés afin de discipliner le stationnement. Il évoque également le fait que le parking du stade pourrait rester ouvert.

Fabrice GAILLANT précise que le stationnement est un sujet sensible et rappelle, qu'il y a plusieurs années, il existait des pétitions sur ce sujet.

⇒ Site Internet de la commune

Véronique ASSELINE et Françoise HARLAY ont travaillé sur le sujet. Elles pensent que le mieux serait d'avoir une barre de tâches avec 6 menus déroulants (page d'accueil, vie municipale, vie pratique, vie jeunesse et seniors, vie culturelle, pratique et associative, vie économique et environnementale).

Carine LE QUELLEC-MUSEMENT souligne l'importance d'une mise à jour quotidienne du site.

Véronique ASSELINE et Françoise HARLAY présentent les différentes entreprises identifiées afin de réaliser le site, le coût, ainsi que les avantages et inconvénients des différentes offres. Selon elles, la plus complète est celle de Madame Barbot.

Monsieur le Maire souhaite rencontrer cette personne afin qu'elle lui présente le site.

⇒ Eglise de Lainville-en-Vexin

Thierry DULONG relève plusieurs problèmes concernant l'église :

- Absence d'éclairage à l'entrée et à la sortie de l'église
- Demander aux employés communaux de veiller à ce que la bouteille de gaz soit pleine et qu'il y en ait une autre d'avance
- Circuit électrique à refaire, cela permettrait de pouvoir poser des radiants qui seraient financés par l'association culturelle.

Concernant l'éclairage à l'entrée de l'église, Monsieur le Maire l'informe que le spot est cassé et qu'un lampadaire a été installé en bas.

Fabrice GAILLANT précise que la société BIR a été appelée afin d'étudier des possibilités d'éclairage permettant la mise en valeur de l'église. Il ajoute que l'éclairage du clocher de Sailly est très joli et que si des travaux sont entrepris, un ensemble sera fait.

Concernant le circuit électrique, Monsieur le Maire l'informe que l'entreprise Villette est venu sur place pour étudier ce qu'il est possible de faire. Cette société a fait l'électricité des églises de Brueil et Sailly. Ces travaux ont été budgétisés et seront donc faits.

Thierry DULONG précise que le gaz doit rester prioritaire jusqu'à ce que les travaux soient faits.

Monsieur le Maire souhaite rencontrer le nouveau curé. En effet, il trouve regrettable que la chorale de Lainville ne puisse plus chanter à l'église et que les expositions de peinture ne soient plus possible. Françoise HARLAY est du même avis.

Thierry DULONG précise que le curé est patron, mais qu'il se renseignera.

Jean-Pierre VALON regrette qu'on délaisse les églises de campagne.

Selon Monsieur le Maire, l'organisation d'évènements au sein de l'église permet de redécouvrir le bâtiment.

⇒ Divers



Véronique ASSELINE souhaite qu'un tour de ville soit organisé dans la commune afin d'identifier les terrains communaux.

Thierry DULONG évoque un problème de câble téléphonique qui est en train de tomber rue du Vexin.

Monsieur le Maire charge la secrétaire de mairie d'appeler France Telecom afin qu'ils interviennent.

Thierry DULONG demande si un questionnaire de satisfaction a été réalisé suite aux travaux de la rue aux Canes. Cela serait nécessaire car il y a des problèmes de remontées d'eaux dans certaines habitations.

Monsieur le Maire répond que, les travaux n'étant pas encore terminés, cela n'a pas été fait.

Eric DELTOUR informe que le conseil devra se prononcer sur le rapport annuel de la SIAP et qu'avec Véronique ASSELINE un travail sera mené afin de développer la comptabilité analytique sur la commune.

Thierry DULONG trouve que l'eau est très dure et calcaire.

Eric DELTOUR précise que la qualité de l'eau s'est dégradée.

Jean-Pierre VALON explique qu'il y a eu moins d'eau cet été. Avec les pluies de l'automne et de l'hiver, la qualité s'améliorera, les pesticides seront dissouts.

Fabrice GAILLANT signale que la remise en eau du lavoir de la côte Duché commencera la semaine du 16 novembre 2015.

Monsieur le Maire donne la parole au public.

Un administré s'interroge sur la gestion globale du trafic routier sur le territoire de la commune. Il précise qu'il serait judicieux de convoquer l'ensemble des habitants sur ce sujet et souligne l'importance de trouver des solutions afin de réduire la vitesse.

Fabrice GAILLANT répond qu'une réflexion globale est en cours sur le village.

Monsieur le Maire ajoute qu'il est possible de faire appel à la gendarmerie afin de sanctionner les stationnements gênants par exemple. Aucune solution définitive n'est arrêtée pour le moment.

**La séance est levée à 23h30**

Stéphane HAZAN  
Maire de Lainville en Vexin

